

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉCONOMIE – DROIT

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4
L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 Points)

Le droit consacre la liberté économique pour l'entreprise. Cependant la mise en œuvre de cette liberté ne respecte pas toujours l'intérêt général. Le droit de la concurrence vise la protection du producteur et /ou du consommateur en situation de faiblesse.

En présentant votre argumentation sous une forme rédigée et en illustrant chaque argument au moyen d'un exemple, vous montrerez, dans quelle mesure le droit concilie la liberté d'entreprendre et la protection de la concurrence.

PARTIE ANALYTIQUE (10 Points)

À l'aide des documents joints en annexes et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Identifiez les indicateurs économiques et sociaux qui permettent d'évaluer le développement des pays et définissez ces indicateurs.
2. La pauvreté dans le monde a évolué. Commentez les changements les plus significatifs entre 1981 et 2001.
3. Définissez la notion de revenu disponible. En quoi la notion de pouvoir d'achat peut-elle être plus pertinente pour apprécier le niveau de vie des ménages ?
4. À partir de l'exemple de l'équipement des ménages français en NTIC, caractérisez les facteurs d'inégalité.
5. Repérez les grandes évolutions des revenus en France entre 1996 et 2004. Comment les expliquer ?

Annexe 1

L'eau potable n'est pas encore accessible à tous : près de 40 % de la population des pays les moins avancés n'accèdent pas facilement à une eau potable en 2002, selon le Programme des Nations Unies pour le développement. C'est le cas de nombreux pays africains, comme au Niger où les progrès sont lents : en 1990, 40 % des Nigériens accédaient facilement à l'eau potable, en 2002 ils ne sont encore que 46 %.

Parmi les pays classés de niveau de développement moyen selon le Pnud*, la Roumanie apparaît comme un pays très en retard, puisque seulement 57 % de la population accèdent facilement à l'eau potable, alors qu'au Brésil ou en Thaïlande, au développement comparable, 85 % de la population ou plus y accèdent.

Dans les pays plus développés, c'est, comme en Norvège, toute la population qui accède facilement à l'eau potable. Les "nouveaux pays industrialisés" comme le Mexique, comblent leur retard : 80 % des Mexicains accédaient facilement à l'eau potable en 1990, 91 % en 2002

(*) Programme des Nations Unies pour le Développement

Source Observatoire des inégalités 2003

Annexe 2

	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation des moins de 24 ans (en %)	PIB par habitant en \$	Indicateur de développement humain (IDH)
Tous Pays en développement	65,0	76,6	63	28600	0,694
Pays les moins avancés	52,2	54,2	45	440	0,518
Pays du Moyen- Orient et d'Afrique du Nord	67,0	64,1	62	2390	0,679
Asie de l'Est et du Pacifique	70,5	90,4	69	1070	0,768
Amérique latine et Caraïbes	71,9	89,6	81	3280	0,797
Asie du Sud	63,4	58,9	56	510	0,628
Afrique Subsaharienne	46,1	61,3	50	500	0,515
Europe centrale et orientale et CEI	68,1	99,2	83	2280	0,802

D'après le rapport mondial sur le développement. PNUD en 2004

Annexe 3

Proportion de la population active vivant avec moins de un dollar par jour (en %) Données en parité de pouvoir d'achat (*)			
	1981	1990	2001
Asie de l'Est et Pacifique	56,7	29,5	14,3
Europe centrale et Est	0,8	0,5	3,5
Amérique latine et Caraïbes	10,1	11,1	9,9
Moyen-Orient, Afrique du Nord	5,1	2,3	2,4
Asie du Sud	51,5	41,3	31,9
Afrique Subsaharienne	41,6	44,5	46,4
Monde	40,4	27,9	20,7

(*) le calcul en parité du pouvoir d'achat corrige les fluctuations des taux de change pour prendre en compte ce que les monnaies (la monnaie nationale et le dollar) permettent réellement d'acheter dans chacun des pays.

Source : Rapport mondial sur le développement. PNUD 2005

Annexe 4

L'équipement des ménages en N.T.I.C.

La dernière enquête du CREDOC sur la diffusion des nouvelles technologies montre qu'elles poursuivent leur progression et font partie de la vie des français : 70 % des français possèdent personnellement un téléphone portable, 55 % ont un ordinateur et 40 % Internet à la maison. Cette diffusion touche en premier lieu les jeunes qui sont plus équipés que leurs aînés. Par exemple, 79 % des élèves et étudiants ont un ordinateur à la maison.

Mais de grandes inégalités d'accès existent : 87 % des cadres supérieurs ont un ordinateur à la maison, et seulement 53 % des ouvriers. Malgré la diminution du prix des ordinateurs, encore 62 % de la population estime que le prix est le principal frein à la diffusion de ces produits ; le second argument invoqué est la complexité d'utilisation.

Si 69 % des élèves et étudiants ont accès à Internet sur leur lieu d'études, c'est à une fréquence faible : seulement 4 à 10 % des élèves et des étudiants y utilisent un ordinateur tous les jours. L'école a pourtant un rôle à jouer pour réduire les inégalités d'accès aux compétences...

...Si la possession d'un ordinateur diffère selon les catégories socioprofessionnelles, l'usage qui en est fait également. Les plus assidus sont les plus diplômés : 70 % des cadres supérieurs utilisent tous les jours leur ordinateur à la maison. Au contraire, seulement 43 % des employés et 35 % des ouvriers, qui en possèdent un, le font.

Les usages "utilitaires" suivent le même ordre : les cadres supérieurs utilisent plus fréquemment leur micro-ordinateur pour rechercher des informations sur Internet (activité la plus répandue), envoyer des mails, écrire du courrier ou un journal, faire leurs comptes ou de la photo numérique. Les jeux sont très courants puisque 57 % des personnes qui ont un ordinateur à la maison jouent avec. Les premiers concernés sont les plus jeunes (78 % des élèves et étudiants jouent sur leur ordinateur) et plus la qualification augmente, moins on joue. A noter, l'ordinateur familial est fréquemment utilisé pour travailler : c'est le cas de 89 % des indépendants ou de 81 % des cadres, mais aussi de 30 % des ouvriers ou des employés.

L'accès à Internet à domicile est loin d'être généralisé dans notre société, contrairement à ce que laissent penser de nombreux discours. Au total, 40 % de la population y avaient accès en octobre 2005. Seulement un petit tiers des ouvriers contre 80 % des cadres était connecté.

Plus on est diplômé, plus on est à l'aise avec ce nouveau moyen d'information et d'échange : 11 % de ceux qui ont au mieux le certificat d'étude sont connectés à domicile, contre 71 % des diplômés du supérieur. Cet écart accroit, par exemple, l'inégalité entre les élèves dont les parents sont ou ne sont pas connectés, à qui l'on demande de plus en plus de se servir de cet outil à domicile...

Source Observatoire des inégalités

Annexe 5

Revenu disponible par ménage selon l'âge de la personne de référence

En euros 2004

	1996	2000	2004
18 à 24 ans	15 313	15 842	26 514
25 à 34 ans	24 392	25 653	33 235
35 à 44 ans	30 492	31 988	35 676
45 à 54 ans	32 959	34 462	31 361
55 à 64 ans	26 234	29 108	23 908
65 à 75 ans	21 384	22 135	20 607
75 ans et plus	18 573	18 975	21 039
ensemble des ménages	26 195	27 617	28 935

Source : enquêtes revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI